



Doc. 16182
24 juin 2025

Analyse et lignes directrices pour une transition énergétique durable et socialement juste

Amendement¹ n° 3

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.14, insérer le paragraphe suivant:

«de condamner fermement toute attaque militaire dirigée contre les infrastructures civiles d'énergie et de soutenir les efforts coordonnés visant à traduire en justice les auteurs de tels actes, conformément au droit international.»

Note explicative

Cet amendement est suffisamment explicite.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CEPA
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Troisième partie de session

